

6NRJ CHAMPSAUR

*SARL au capital de 1 010 euros
RSC GAP 518 890 108
quartier la Clapière, les Halles Solaires, 05200 EMBRUN*

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du 2 décembre 2024

L'an 2024, le 2 décembre à 10 heures, au siège social de la société,

Les associés et cogérants de la société 6NRJ CHAMPSAUR, société à responsabilité limitée au capital de 1 010 €, dont le siège se trouve quartier la Clapière, les Halles Solaires, 05200 EMBRUN, se sont réunis au dit siège sur la convocation qui leur a été remise en main propre.

L'assemblée est présidée par Mr Jean Michel ELZEARD, cogérant.

Etaient présents :

- **SARL OSMOSE** au capital de 1 632 500 €, R.C.S. 433 289 816 GAP, siège Social : quartier la Clapière, les Halles Solaires - 05200 EMBRUN, représentée par son gérant en exercice, Mr Jean Michel ELZEARD, titulaire de 404 parts.
- **La SARL ESMIEU ENERGIES**, S.A.R.L au capital de 1 000€, RCS 801 040 197 GAP
Siège social : 7 rue des rémouleurs, Z.A Entraigues, 05200 EMBRUN,
représentée par son président en exercice Mr Vincent ESMIEU, titulaire de 404 parts.
- **SARL Aux nuits insolite d'Argoumbat, nouvelle dénomination de la SARL 6 NRJ**, au capital de 1 163 euros, RCS 518 299 904 MONTAUBAN, siège Social : 2051 chemin de Coutures, lieu-dit Argoumbat, 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE
représentée par son gérant en exercice, Mr Jean Michel ELZEARD, titulaire de 202 parts.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérée et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- transfert de siège social
- déménagement d'un cogérant
- transfert siège d'une société associée et modification de la raison sociale
- transmission universelle de patrimoine du 5 octobre 2020

PREMIERE DÉCISION

L'assemblée générale décide le transfert du siège de la société à :

7 rue des rémouleurs, Z.A 'Entraigues, 05200 EMBRUN, il y a lieu de mettre à jour les statuts de la société

Vote à l'unanimité

DEUXIEME DÉCISION

L'assemblée générale prend acte du changement d'adresse de Monsieur Jean Michel ELZEARD au :

2051 chemin de Coutures, lieu-dit Argoumbat, 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE,

il y a lieu de mettre à jour les statuts de la société.

Vote à l'unanimité

TROISIEME DÉCISION

L'assemblée générale prend acte de la modification de la raison sociale et du transfert de siège

de la SARL 6NRJ, le 8 août 2024, celle-ci devient « Aix nuits insolites d'Argoumbat »siège social :

2051 chemin de Coutures, lieu-dit Argoumbat, 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE ,

il y a lieu de mettre à jour les statuts de la société.

Vote à l'unanimité

TROISIEME DÉCISION

L'assemblée générale prend acte de la transmission universelle de la SARL JME PATRIMOINE,

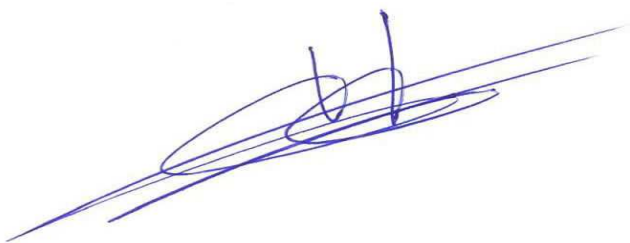
au profit de la SARL OSMOSE/OCRE, il y a lieu de mettre à jour les statuts de la société

Vote à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé par la gérance.

SIGNATURE

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.